



Région
Hauts-de-France



Parc naturel régional
de l'Avesnois



Parc naturel régional
des Caps et
Marais d'Opale



Parc naturel régional
Oise - Pays de France



Parc naturel régional
Scarpe - Escaut

espaces
naturels
régionaux



L'auto-réhabilitation accompagnée

Rénovez vous-même votre maison
avec les conseils d'un pro



CONGRÈS DES PARCS 2016 HOMME NATURE

le contrat en question,
les réseaux en action

Le principe de l'auto-réhabilitation accompagnée (ARA)

Un habitant envisage de faire lui-même des travaux d'isolation ou de rénovation de sa maison. Il passe un contrat avec un artisan qualifié en accompagnement qui va le guider tout au long du chantier : conseils, apprentissage des techniques spécifiques, vérification de la qualité des travaux.

Accompagner les habitants

Entre bricoler soi-même et payer un artisan, il manquait un échelon. Avec l'ARA, c'est la garantie d'un travail de qualité en auto-production.



La formation des artisans

Neuf artisans ont reçu la qualification d'accompagnateur suite à une formation co-organisée. L'ARA est pour eux un nouveau marché sur un secteur qui leur échappait.

Des chantiers pilotes et participatifs

Parallèlement, le Parc et des intercommunalités ont lancé des chantiers pilotes afin d'amorcer le dispositif. Pour chacun d'eux, des journées sont ouvertes à la participation des habitants de la commune, aux amis... L'artisan accompagnateur peut ainsi toucher beaucoup plus de monde.

L'auto-réhabilitation accompagnée répond à un triple objectif :

- l'efficacité énergétique des logements anciens
- la formation des particuliers aux techniques de rénovation
- la préservation du patrimoine bâti.

Contacts

PNR des Caps et Marais d'Opale
Lucie Duterte 03 27 87 86 26
lduterte@parc-opale.fr
Coordination régionale
« Les Parcs & l'économie territoriale »
www.enrx.fr

Partenaires de
l'opération



Pas de Calais
Le Département



avec le soutien
de la Direction
régionale
des Affaires
Culturelles

